



Termes et Conditions : OPERATION BILLET D'AVION SIMCITY

1. L'offre, nominative et limitée à une participation par foyer ou entité (même nom, même adresse), est réservée aux personnes âgées de 18 ans et plus, résidant en France métropolitaine, et ayant acheté un jeu SimCity participant à l'offre nécessairement entre le 07/03/2013 et le 14/03/2013 inclus dans les magasins FNAC participant à l'opération ou sur le site www.fnac.com (hors Marketplace) selon l'une des modalités suivantes :
- Soit pour la précommande, entre le 10/01/2013 et le 06/03/2013, suivie de l'achat entre le 07/03/2013 et le 14/03/2013 d'un jeu SimCity participant à l'offre – parmi les références SIMCITY Edition Limitée (EAN : 5030931109454) ou SIMCITY Edition Collector (EAN : 5030949110459) - dans les magasins FNAC participant à l'opération ou sur le site www.fnac.com, dans la limite des 2000 premières précommandes. Un code unique sera alors envoyé par email au bénéficiaire - modalité d'achat ci-après nommée « option 1 » -,
 - Soit pour l'achat, entre le 07/03/2013 et le 14/03/2013 d'un jeu SimCity Edition Standard (EAN : 5030931108853) porteur de l'offre dans les magasins Fnac participant (dans la limite des 1000 produits porteurs d'un sticker avec un code unique), ou pour l'achat d'un jeu SimCity participant à l'offre – parmi les références SimCity Edition Standard (EAN : 5030931108853), SimCity Edition Limitée (EAN : 5030931109454) ou SimCity Edition Collector (EAN : 5030949110459) - sur le site www.fnac.com (dans la limite des 1000 premières commandes éligibles à l'offre suite auxquelles les bénéficiaires recevront un code unique par email) - modalité d'achat ci-après nommée « option 2 » -.

L'offre est soumise à conditions, non cumulable avec d'autres promotions, offres ou avantages. Les salariés de Electronic Arts Publishing et de TLC Marketing ou leurs agents et distributeurs ne peuvent pas bénéficier de l'offre. Ces conditions préalables sont impératives.

2. Electronic Arts Publishing propose de remettre aux bénéficiaires de l'offre un bon de réservation pour un vol aller-retour pour une personne en classe économique sur compagnie régulière, vers l'une des destinations européennes suivantes : Amsterdam, Barcelone, Berlin, Dublin, Lisbonne, Londres, Madrid, Milan, Rome (ci-après dénommé « bon de réservation »). Les départs se font de Paris, Nice, Marseille, Lyon, Bordeaux, Clermont Ferrand, Mulhouse ou Bruxelles. **Les taxes d'aéroport, le surcoût de kérosène, les frais d'assurance, les frais de séjour et les suppléments éventuels restent à la charge du bénéficiaire.** Certains vols nécessiteront une escale. L'aéroport de départ et la destination choisis détermineront la compagnie aérienne régulière retenue.
3. Pour recevoir un bon de réservation, le consommateur devra dûment remplir le bulletin de participation (téléchargeable sur <http://multimedia.fnac.com/Multimedia/editorial/Digital/PDF/2013/bulletinpréco.pdf> pour l'option 1, téléchargeable sur <http://multimedia.fnac.com/Multimedia/editorial/Digital/PDF/2013/bulletinday1.pdf> pour l'option 2) avec ses nom, prénom, adresse, e-mail et numéro de téléphone, et joindre au dossier les documents suivants:
- Si le jeu a été acheté selon l'option 1 décrite au point 1 :**
 - l'email de facturation envoyé par la Fnac à partir du 7 mars, pour confirmer l'achat du jeu précommandé,
 - le second email envoyé par la Fnac à partir du 7 mars portant un code unique de l'opération,
 - deux (2) timbres (20g au tarif en vigueur)
 - une (1) enveloppe timbrée auto-adressée
 - Si le jeu a été acheté selon l'option 2 décrite au point 1**
 - l'original de la preuve d'achat portant la référence du produit et la date d'achat : le ticket de caisse pour les achats effectués en magasin Fnac ou la facture de la



commande imprimée à partir de son profil fnac.com en allant sur « suivi de commande » pour les achats effectués sur www.fnac.com,

- le sticker avec le code unique (pour les achats en magasin) ou l'email portant un code unique de l'opération envoyé par la Fnac après la facturation du jeu (pour les achats effectués sur www.fnac.com)
- deux (2) timbres (20g au tarif en vigueur)
- une (1) enveloppe timbrée auto-adressée

Le tout devra ensuite être envoyé sous enveloppe suffisamment affranchie au tarif en vigueur, avant le 21 mars 2013, cachet de La Poste faisant foi à l'attention de : **TLC Marketing France – Opération SimCity - 92 avenue de Wagram, 75017 Paris**. En renvoyant le bulletin de participation, le consommateur accepte les présents Termes et Conditions.

4. A compter de la réception par TLC Marketing du bulletin de participation valide, TLC Marketing enverra un bon de réservation au bénéficiaire de l'offre sous quatre (4) à six (6) semaines.
5. A réception de son bon de réservation, le bénéficiaire doit impérativement choisir trois (3) destinations différentes, trois (3) dates de départ différentes et trois (3) dates de retour différentes, dans les 15 jours suivant la réception de ce bon. Les séjours devront être effectués le 15/12/2013 au plus tard. Si cette condition n'était pas rempli, le bon de réservation du bénéficiaire serait alors considéré comme invalide et ne pourra pas prétendre à une seconde chance. Aucune suite ne sera donnée au dossier invalide.
6. Un seul bon est utilisé par personne, par ménage, par établissement et par groupe de réservation (un groupe est constitué dès que plus d'une personne accompagne le porteur du bon).
7. Le bénéficiaire doit impérativement choisir des dates de départ à plus de soixante (60) jours calendaires à compter de la date d'envoi de son bon de réservation complété à TLC Marketing. Selon les disponibilités des vols, la durée maximum du séjour en Europe est de un (1) mois. La réservation doit inclure un samedi soir sur place.
8. A compter de la réception par le bénéficiaire de son bon de réservation, ce dernier dispose d'un délai de quinze (15) jours calendaires pour le retourner **par courrier recommandé avec accusé de réception** (frais d'envoi non remboursés), dûment renseigné, auprès de TLC MARKETING – Opération SimCity - 92 avenue de Wagram - 75017 Paris, cachet de La Poste faisant foi. Aucun bon de réservation envoyé à TLC MARKETING après le 17/05/2013 Minuit ne sera accepté. TLC Marketing refusera tout bon de réservation si celui-ci lui est présenté par une personne autre que le bénéficiaire de l'opération SimCity.
9. Les bons de participation ainsi que les bons de réservation illisibles, abîmés, déchirés, incomplets, raturés, falsifiés, incorrectement remplis, envoyés hors délai ou ne répondant pas aux conditions de l'offre seront considérés comme nuls et ne seront pas traités. Une lettre sera dans ce cas, envoyée par TLC MARKETING au bénéficiaire de l'offre pour lui indiquer les motifs de l'invalidité dans un délai d'environ six (6) semaines pour le dudit bon de participation, ou le dudit bon de réservation. Aucune suite ne sera donnée au dossier invalide.
10. À réception par TLC Marketing du bon de réservation renseigné et valide, TLC Marketing contactera le bénéficiaire par email, dans un délai de six (6) semaines maximum, afin de lui confirmer les disponibilités de ses choix et de lui communiquer la destination, la date de départ et la date de retour retenues parmi ses trois choix possibles indiqués sur le bon de réservation pour chacun desdits postes, à savoir : la destination, la date de départ et la date de retour, ainsi que le montant des taxes d'aéroport et des autres frais restant à sa charge. Le bénéficiaire devra impérativement répondre à la proposition faite par TLC Marketing dans un délai maximum de quarante-huit (48) heures. Si le bénéficiaire ne répond pas à la proposition de TLC Marketing dans ce délai, il perdra



alors tout droit au bénéfice de la présente offre et ne pourra prétendre à aucune autre proposition, ni à aucun autre dédommagement, contre-valeur en numéraire, ni compensation de quelque sorte que ce soit de la part de TLC Marketing ou Electronic Arts Publishing. TLC Marketing aura rempli l'ensemble de ses obligations vis-à-vis du consommateur.

11. Tout sera mis en œuvre pour répondre au mieux au premier choix des bénéficiaires. Cependant, les dates et les destinations restent soumises aux offres mises à disposition par les compagnies partenaires (disponibilités promotionnelles) et ne peuvent être garanties : notamment, s'agissant des périodes de haute saison, des mois de juillet, août, décembre, des congés de Noël et des vacances scolaires dans les destinations de départ et d'arrivée. Par ailleurs, TLC Marketing ne peut garantir à deux (2) bénéficiaires de bons de réservation ou plus qu'ils auront la possibilité de voyager ensemble sur un même vol. Par conséquent, un seul bon de réservation peut être utilisé par groupe de réservation. En cas d'indisponibilité des trois (3) formules choisies par le bénéficiaire, TLC Marketing contactera ce dernier par téléphone ou par e-mail pour lui proposer un vol de substitution (avec modification de date aller et retour et de destination possible). Le bénéficiaire devra impérativement répondre à la proposition faite par TLC dans un délai de maximum 48 heures. Si toutefois le bénéficiaire ne répond pas dans le délai imparti, sa proposition ne sera plus valable et sa participation sera considérée comme définitivement invalide par les parties. A défaut d'accepter cette proposition de substitution proposée par TLC Marketing, le bénéficiaire perdra tout droit au bénéfice de la présente offre et ne pourra prétendre à aucune autre proposition de la part de TLC Marketing ou Electronic Arts Publishing, ni à aucun autre dédommagement ni compensation de ce fait. TLC Marketing et Electronic Arts Publishing auront rempli l'ensemble de ses obligations vis-à-vis du consommateur.
12. TLC Marketing, ses agents et distributeurs ne peuvent être tenus responsables de l'exactitude des informations fournies par les compagnies aériennes partenaires, ni ne peuvent être tenus responsables de toute modification d'itinéraire, de route ou de destination, ni d'aucun retard ou annulation de vol : pour toute réclamation le bénéficiaire devra s'adresser à la compagnie aérienne.
13. TLC Marketing se réserve le droit de proposer une autre destination de départ et/ou d'arrivée. Le bénéficiaire en sera informé lors de la proposition et ne pourra prétendre à une autre compensation.
14. La compagnie aérienne se réserve le droit de modifier ses tarifs dans la mesure où des modifications seraient applicables (notamment taxes d'aéroport et/ou surcoût de kérosène) au plus tard jusqu'au jour de la confirmation de la réservation par TLC Marketing.
15. Les horaires de vol indiqués sur l'itinéraire du bénéficiaire ou à d'autres endroits sont susceptibles d'être modifiés par la compagnie aérienne entre la date de réservation et la date du voyage. Le bénéficiaire doit s'assurer de l'horaire de son vol en contactant directement la compagnie aérienne avant sa date de voyage.
16. Electronic Arts Publishing, TLC Marketing, ses agents ou distributeurs ne remplaceront aucun bon perdu, volé ou endommagé.
17. En cas d'annulation de la part du bénéficiaire, ce dernier informera l'équipe de réservation de TLC Marketing en appelant le 01 70 61 47 12 (Appel non surtaxé - Tarif variable selon l'opérateur - Ligne active du lundi au vendredi de 9h30 à 17h30, hors jours fériés) ou en envoyant un e-mail à service.consommateurs@tlcmarketing.com (avec pour Objet : Opération SimCity / Nom et prénom du bénéficiaire). Aucune annulation ou modification n'est possible après confirmation de la réservation par TLC Marketing. En cas d'annulation, le bénéficiaire perdra tout droit au bénéfice de



la présente offre et ne pourra prétendre à aucune proposition de la part de TLC Marketing, ni à aucun autre dédommagement ou compensation de ce fait.

18. Le bon de réservation n'a pas de valeur monétaire, n'est pas cessible et ne peut être vendu, ni revendu ni remboursé. Aucune compensation, dédommagement de quelque sorte que ce soit, ni contre valeur en numéraire n'est possible pour cette offre.
19. Ni Electronic Arts Publishing, ni TLC Marketing, ni ses agents ou distributeurs ne peuvent être tenus responsables de la gestion, de la qualité ou des services des compagnies aériennes et ne traiteront aucune plainte, réclamation, contestation de quelque sorte que ce soit relative aux vols. Le bénéficiaire devra s'adresser à la compagnie aérienne directement pour toute plainte, réclamation ou contestation.
20. TLC Marketing se réserve le droit d'annuler ou modifier la réservation sans préavis du fait de la survenance d'un cas de force majeure sans que le bénéficiaire du bon ne puisse prétendre à une autre compensation, dédommagement de quelque sorte que ce soit, ni contre valeur en numéraire.
21. TLC Marketing se réserve le droit d'annuler ou de substituer à cette offre une autre offre de valeur équivalente ou supérieure, sans que le bénéficiaire du bon ne puisse prétendre à une autre compensation, dédommagement de quelque sorte que ce soit, ni contre valeur en numéraire.
22. TLC Marketing se réserve le droit d'écourter, de proroger, de modifier ou d'annuler l'opération en cas de circonstances imprévues. Sa responsabilité ne saurait être engagée du fait de ces modifications.
23. L'offre et les bons de réservation sont nominatifs, par conséquent les compagnies aériennes et TLC Marketing refuseront tout bon de réservation ou billet d'avion qui serait présenté par une personne autre que le bénéficiaire de l'offre.
24. Après vérification par TLC Marketing des disponibilités sur les dates et traitement des demandes du bénéficiaire dans les conditions définies aux points 10 et 11 ci-dessus, le bénéficiaire recevra par e-mail, ou à défaut par courrier, le billet électronique correspondant à la réservation confirmée et réglée préalablement auprès de TLC Marketing. Le jour J, il devra remettre ce billet électronique lors de son embarquement en présentant les documents requis valides pour bénéficier du vol correspondant à la réservation confirmée.
25. Il est de la responsabilité du bénéficiaire du bon de réservation de s'assurer qu'il a un passeport, un visa ou tout autre document requis et valide pour profiter de son vol. Il en est de même pour ses éventuels accompagnateurs. L'assurance voyage n'est par ailleurs pas comprise dans l'offre.
26. Les taxes d'aéroport, l'éventuel surcoût de kérosène, les suppléments éventuels et le cas échéant, les autres frais spécifiques aux compagnies partenaires restent à la charge du bénéficiaire du bon de réservation et sont payables auprès de TLC Marketing par le bénéficiaire, à la confirmation de la réservation. Ces taxes ne pourront être remboursées après la réservation.
27. Tous les autres frais accessoires, entre autres (sans que cette liste soit limitative) les frais d'hôtel, de repas, téléphone, fax, Internet, services de salon de beauté/spa, blanchisserie, visites/excursions, achats de souvenirs, frais de traitement de l'hôtel et frais de services en vol ou en train sont exclusivement à la charge de chaque Participant. Toutes les nuitées et les coûts supplémentaires associés à un prolongement du séjour sont exclusivement à la charge du Participant et de son invité(e), le cas échéant. Des limitations supplémentaires sont susceptibles de s'appliquer.



28. La responsabilité de TLC et Electronic Arts Publishing ainsi que de leurs dirigeants, cadres, employés, agents et représentants ne sera pas engagée en cas de perte de bagages ou de biens, ni de dommages subis par ces bagages ou biens, ni en cas de dommages corporels, maladie ou décès, ni en cas de préjudices ou réclamations découlant : (a) d'une perte, d'une négligence ou d'un retard dû/due ou lié(e) à l'action, l'omission, l'erreur ou la négligence de toute personne qui n'est pas son employé direct agissant dans le cadre d'un tel emploi, ou n'est pas un opérateur sous son contrôle exclusif intervenant dans le cadre d'un tel contrôle ; et (b) de ou liés à mon acceptation, utilisation, perte ou mauvaise utilisation de l'offre.
29. Le bénéficiaire s'acquittera du paiement par téléphone ou par email, par Carte Bancaire (Visa ou MasterCard). TLC s'engage à assurer la pleine confidentialité et la pleine sécurité des opérations de communication, de stockage, d'utilisation et de destruction immédiate après utilisation des coordonnées bancaires du bénéficiaire. Le bénéficiaire doit s'informer des éventuelles charges additionnelles avant la transaction.
30. Les informations renseignées par le bénéficiaire sur les bons de participation et les bons de réservation sont uniquement destinées à TLC Marketing dans le cadre du traitement de la présente offre. Les informations le concernant seront traitées conformément à la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978. A ce titre, le bénéficiaire de la présente offre pourra exercer son droit d'accès, de rectification et d'opposition sur toutes les informations qui le concernent en écrivant à : **TLC Marketing France – Opération SimCity - 92 avenue de Wagram - 75017 Paris.**
31. Toutes les informations mentionnées dans ce document constituent les Termes et Conditions de l'offre. Le bénéfice de cette offre promotionnelle implique une acceptation préalable sans réserve des Termes et Conditions de l'offre. TLC Marketing se réserve le droit de modifier ces Termes et Conditions sans préavis.
32. Les présents Termes et Conditions sont soumis à la loi française et à la compétence exclusive des juridictions françaises.
33. Organisateur de la prestation : TLC Marketing France, 92 avenue de Wagram - 75017 Paris. Toute correspondance concernant la présente offre promotionnelle doit être adressée à cette adresse sous la référence : Opération SimCity.
34. Offre proposée par Electronic Arts Publishing – 56 rue des Docks – 69 009 Lyon.